

REGLEMENT POUR LES STAGES



1 / - Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement des arrhes fixées à 50% du prix du stage.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de **L'ATELIER FLAMENCO** et envoyé au 56 Allée Charles de Fitte 31300 TOULOUSE.

Le complément restant à payer sera réglé le premier jour du stage.

En cas de désistement, les arrhes ne seront pas remboursées.

2/ - Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Le stagiaire s'engage à payer la globalité du stage même s'il ne peut pas assister à l'intégralité des heures prévues.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de retard du stagiaire.

3/ - Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et selon les places disponibles.

4/ - Le stagiaire devra délivrer une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité.

5/ - Pour les stagiaires mineurs, une attestation parentale devra être signée.

6/ - L'association L'ATELIER FLAMENCO pourra modifier les horaires du stage ou annuler un niveau de danse par manque d'effectif.

7/ - L'association L'ATELIER FLAMENCO décline toute responsabilité en cas de

vols ou d'accidents qui pourraient survenir dans l'enceinte de ses locaux au 9 bis rue de la colombette à Toulouse et ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi pendant le stage.

8 / - Il est strictement interdit de filmer ou de prendre des photos sans l'autorisation de l'artiste qui assurera le stage.